

**Dispense de formation théorique IR(A) – Crédit militaire**

 Toutes les informations relatives à l'utilisation des formulaires PDF sont détaillées sur le site du Ministère : [Ici](#)
**Informations générales :**

**1) Conformément au rapport de crédit relatif à une dispense de formation théorique :** La présente attestation constitue une équivalence à la formation théorique telle que définie au **FCL.615.IR(a)** du règlement Part-FCL au profit de l'intéressé, qui est autorisé à se présenter directement à l'examen théorique tel que défini au FCL.615.IR(b) du règlement (UE) n°1178/2011 - **Tableau de crédit n°13**.

**2) Envoi du dossier :** Vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par courrier à l'adresse suivante : **Pôle Examen Dgac Orly, Rue Jean Mermoz, 91550 Paray-Vieille-Poste.**

**Informations concernant le navigant :**
**1/6. Information sur le candidat**

Nom de famille <sup>1</sup>		Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)		Date de naissance	Lieu de naissance
Adresse		Commune	Code postal
Téléphone(s)		Courriel	
N° licence		Pays de résidence	Numéro de licence

**2/6. Demande du candidat**

Votre demande	<input type="checkbox"/> <b>Cas A</b> : Dispense de formation théorique IR(A) – <b>Tableau de crédit n°13</b>		
Nombre d'heures de vol sur avion		En tant que PIC	

**3/6. Exigences militaires à respecter**

- Au moins 500 heures de vol aux commandes d'un avion des forces armées dont 100 heures de vol aux instruments :  Oui.

**4/6. Exigences Part FCL à satisfaire**

**NIL.**

**5/6. Pièces à fournir**

- Copie/Scan d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Copie/Scan du brevet militaire de pilote d'avions 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degré de **l'armée de l'air ou de l'aéronautique navale** ;
- OU** Copie/Scan du brevet militaire de pilote de l'aviation légère de l'armée de **Terre option « avion »** ;
- OU** Copie/Scan du brevet militaire d'observateur pilote de l'aviation légère de l'armée de Terre **ALAT option « avion »** ;
- OU** Copie/Scan de la décision d'attribution d'un de ces brevets.

## Dispense de formation théorique IR(A) – Crédit militaire

Cachet de l'autorité militaire :

## 6/6. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)

Nom et prénom du RP de l'ATO de l'armée		
N° ATO		
Atteste des informations « 1/6. Information sur le candidat », « 2/6. Demande du candidat », 3/6. Exigences militaires à respecter, « 4/6. Exigences Part FCL à satisfaire - Prérequis Part FCL ».		
Pour le pilote suivant (Nom et prénom)		que les informations attestées sont correctes.
Fait à		Signature (Cachet)
Le		

*Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.*